

# LISTE DE CONTRÔLE POUR L'AVANT-PROGRAMME ATTELAGE 2008



<b>Concours</b> (cat.): CAI-B / CAIP-B 4,2,1	<b>Date:</b> 15-18 / 05 / 2008
(lieu): NEEWILLER (NF): FRA	

## CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément:

- Aux Statuts de la FEI, 22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 15 avril 2007
- Au Règlement Général de la FEI, 22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2007
- Au Règlement Vétérinaire FEI, 10<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006
- Au Règlement « Anti-Doping Rules for Human Athletes » (ADRHA), révision en vigueur le 26 juillet 2005
- Au Règlement "Equine Anti-Doping And Medication Control Rules" (EADMCR), révision en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007
- **Au Règlement des concours d'Attelage, 9<sup>ème</sup> édition, 1<sup>er</sup> janvier 2005,**
  - Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
  - Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrale selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
  - Il est de la responsabilité des Fédérations Nationales de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct pour participer à la compétition; les cavaliers ainsi que les chevaux doivent être inscrits auprès de la FEI.

\*\*\*\*\*

Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.

L'ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE CET AVANT-PROGRAMME APPROUVÉ ET SIGNÉ.

Texte à imprimer dans le programme définitif

Approuvé par la FEI

Date: 30.01.08

Signature : \_\_\_\_\_  
Ian Williams  
Directeur  
Département Attelage

**N.B. Tout le texte imprimé en VERT doit être soigneusement noté par les Comités d'Organisation et les Fédérations Nationales et peut être supprimé de l'avant-programme (avant l'impression), UNIQUEMENT après l'approbation finale de la FEI.**

### **AVIS CONCERNANT TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX**

**Toutes les épreuves autres que celles régies par le Règlement des Concours d'Attelage doivent être approuvés par la FEI avant d'être incluses dans le programme.**

**Les avant-programmes pour CAI-A4,2,1/CAIP-A4,2,1/CAI-B4,2,1/CAIP-B4,2,1 et les Championnats sont approuvés par la FEI.**

**Les avant-programmes pour ces événements doivent être envoyés par les Fédérations Nationales concernées au Secrétariat de la FEI pour approbation au plus tard 16 semaines avant que le concours ait lieu.**

**Les programmes définitifs doivent être envoyés au Secrétariat de la FEI par les Fédérations Nationales concernées au plus tard 4 semaines avant le début du concours.**

**L'approbation finale par la FEI de l'avant-programme selon l'art 115.1 ne concerne que la conformité de son contenu aux Statuts et Règlements de la FEI. En aucun cas elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés par le Comité organisateur et ses officiels, les cavaliers, les propriétaires et leurs chevaux.**

#### **IMPORTANT**

**Les programmes définitifs doivent être envoyés au secrétariat de la FEI par la Fédération Nationale concernée, au plus tard 4 semaines avant le début du concours.**

**A IMPRIMER TEXTUELLEMENT DANS TOUS LES PROGRAMMES****CODE DE CONDUITE FEI**  
**POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX**

*La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.*

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

**Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1005 Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site web de la FEI : [www.horsesport.org](http://www.horsesport.org).**

## I. INFORMATIONS GENERALES

### 1. DESCRIPTION DU CONCOURS

Statut (art 103) : CAI-B X

CAIP-B X

Attelage à quatre X

Attelage à deux X

Attelage à un X

Lieu : Haras de la NEE - NEEWILLER 67630

Pays : France

Dates : 15-18 mai - 2008

### 2. ORGANISATEUR (Adresse complète)

Nom : Association sportive des amis du cheval du Haras de la Nee

Adresse: Haras de la Née  
67630 Neewiller près Lauterbourg  
France

Téléphone: (0033)6 61 70 42 53 ou (0033) 3 88 54 60 72

Téléfax: (0033)3 88 94 85 83

Courriel: info@haras-de-la-nee.com

Site Internet: www.haras-de-la-nee.com Site Internet:

### 3. COMITE ORGANISATEUR (Art. 101.6)

Président du concours : Jean Luc Brencklé

Courriel: info@haras-de-la-nee.com

Secrétaire du concours : Estelle Hoffarth (+33 6 61 70 42 53)

Adresse du lieu du concours : Haras de la Née - route de Mothern - 67630  
Neewiller près Lauterbourg France

### 4. SPONSOR(S)

Nom(s):

Adresse:

**II. OFFICIELS** (Devoirs des Officiels, voir Art. 903.3)  
(prénom, nom et nationalité)**1. JURY DE TERRAIN** (Art. 148, 153, 903)

Président : Pierre CAZAS ✓  
Nationalité : FRA  
Courriel: pierre.cazas@wanadoo.fr  
Membre : Peter BONHOF ✓  
Nationalité : NED  
Membre : Joaquin MEDINA GARCIA ✓  
Nationalité : ESP  
Membre : Dominique COUDRY  
Nationalité : FRA

**2. JUGE ETRANGER** : (Art. 903)

Nom : Franz VETTER ✓  
Nationalité : GER  
Courriel: FC.Vetter@t-online.de

**3. DELEGUE TECHNIQUE ETRANGER** : (Art. 156, 157, 904)  
(Championnats : DT est nommé par la FEI)

Nom : Jacques TAMALET ✓  
Nationalité : FRA  
Courriel:

**4. CHEF DE PISTE** : (Art. 155, 907)

Nom : Hartmut KAUFMANN ✓  
Nationalité : GER  
Courriel: H.Kaufmann@t-online.de  
Nom : Bruno Kempf (adjoint)  
Nationalité : FRA

**5. COMMISSAIRE EN CHEF** : (Art. 144, 908)

Nom : Claudine HODENCQ ✓  
Nationalité : FRA  
Courriel:

**6. COMMISSAIRES** : (Art. 144, 908)

Nom :  
Nom :

**7. COMMISSION D'APPEL : (Art. 154, 164, 909)****Une Commission d'Appel est obligatoire pour les CAI cat. A**

Président : n/a

**8. COMMISSION VETERINAIRE / DELEGUE : (Art. 158, 905, 1003, 1007, 1008, 1009)**

Président : Gilles HODENCQ ✓

Courriel : gillesveto@aol.com

**Délégué Vétérinaire étranger :**

Nationalité :

**III. CONDITIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES (Art. 937)****1. COMPETITION**

Les CAI-A, CAI-B, CAIO ou Championnats auront lieu à:

l'intérieur

X l'extérieur ✓

**2. PISTE DE DRESSAGE**

Longueur: 100 m

Largeur: 40 m ✓

**3. PISTE D'ENTRAINEMENT**

Longueur: 126 m

Largeur: 52 m ✓

**4. PISTE D'OBSTACLES**

Longueur: 111 m

Largeur: 48 m ✓

**5. INVITATIONS (Art. 120, 918, 919)**

Nombre de concurrents de la nation invitante illimité (dans la limite de 70 attelages max pour le concours)

Nombre de concurrents étrangers par FN10 dans la limite de 70 attelages maximum pour le concours

Nombre de chevaux par Meneur

1 pour attelage à 1

3 pour attelage à 2

5 pour attelage à 4

Pays invités : la Belgique, l'Allemagne, la Hollande, l'Autriche, la Suisse, la Hongrie, l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg, l'Italie, l'Angleterre, la Pologne, le Danemark, la Suède, la Roumanie, les Antilles Hollandaise.

**Les concurrents sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.****Leur engagements devront être envoyés au CO +33.** 3 88 94 85 83 -  
info@haras-de-la-nee.com avec copie à la FFE : +33.1.58.17.58.53  
activites.inter.France@ffe.com

Un palefrenier par concurrent pour les attelages à deux.

Deux palefreniers par concurrent pour les attelages à quatre.

## **6. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133, 933)**

L'hébergement et les repas des meneurs et grooms ne sont pas pris en charge.

Installations sanitaires avec douches, eau chaude et froide sur place.

Eau courante et électricité sur le parking.

Hôtel à proximité :

Le Cheval Noir 4 rue de le Gare 67470 Niederroedern

A l'Ancre 2 route de Lauterbourg 67470 Mothern

**Apéritif offert aux meneurs ainsi qu'à leur(s) groom(s) le jeudi 15 mai à l'issue de la visite vétérinaire**

**Le vendredi soir**, une spécialité régionale – une soupe aux poix – sera **offerte** aux meneurs et à leur(s) groom(s).

**Une soirée** pour les meneurs vous sera également proposée le **samedi soir** vers 20h pour 16 euros (repas, fromage, et café compris), merci de confirmer votre participation à l'accueil avant le jeudi soir afin de pouvoir prendre nos dispositions pour la préparation.

**Ecuries, réservation de boxes : Le logement des chevaux est prévu à partir du mercredi 14 mai à 9 heures.**

Le logement des chevaux et poneys se fera dans des boxes mobiles, la paille et le foin sont compris. – Dans le prix de l'engagement sont inclus suivant la catégorie:

1 boxe pour les attelages à un

2 boxes pour les attelages à deux

4 boxes pour les attelages à quatre

Le boxe supplémentaire est au prix de 85 euros pour la durée du concours et à réserver au plus tard pour la clôture des engagements sinon majoration de 20%.

### **a) Accueil**

Les jours et heures d'arrivée des meneurs et chevaux ainsi que les moyens de transport utilisés devront être spécifiés aux organisateurs afin de faciliter leur arrivée. AUCUN CAMION NE SERA ACCEPTE AVANT LE Mercredi 14 mai A 9 HEURES.

### **b) Laisser passer, :**

**1 par meneur**

**+ 1 pour les attelages à 1 et à 2**

**+ 2 pour les attelages à quatre**

Des laisser – passer supplémentaires peuvent être obtenus pour le prix de 7 euros. Ils incluent l'apéritif de bienvenue le 15 mai ainsi que la soupe de poix le 16 mai.

### **c) Transport local de l'hôtel au terrain du concours**

**NON**

**d) Publicité affichée sur les concurrents et les chevaux (Art. 136, 936.2, 947.3.2, 947.3.3, 947.3.4, 947.3.6, 947.3.8, 947.3.9, 960.4)**

Les concurrents :  sont autorisés  ne sont pas autorisés (*merci de spécifier*) à afficher le logo de leur sponsor personnel sur la voiture du marathon (dimension 2520 cm<sup>2</sup>) et sur le dos du/des groom(s) (1260 cm<sup>2</sup>).

C'est la responsabilité du Commissaire de s'assurer que le règlement FEI est respecté au sujet de l'utilisation des logos.

## 7. INSCRIPTIONS (Art. 121, 931)

### Date de clôture des inscriptions pour

Inscriptions de principe

Inscriptions nominatives 17 / 04 / 2008

Inscriptions définitives 28 / 04 / 2008

Tarif de l'inscription par meneur (si un montant total n'est pas demandé)

Par attelage a 1 : 170 EUR

Par attelage en paire : 340 EUR

Par attelage à 4 : 650 EUR

Le prix de l'inscription inclut l'engagement, de 1 à 4 boxe(s) suivant catégorie comme défini au §6, paille et foin ainsi que l'électricité disponible sur le parking et l'accès aux installations sanitaires.

Dotation des épreuves : 100euros pour les épreuves poneys et 150euros pour les épreuves cheval.

---

**Les cavaliers français devront adresser une demande de participation à la**

F.F.E. / Haut Niveau  
81 boulevard Edouard Vaillant - 92517 Boulogne Billancourt

**Avant le 21 avril 2008**

**A l'attention de l'Entraîneur National par fax au : 01.58.17.58.53**

**Ensuite, les engagements (bulletins papier) devront parvenir à :**  
F.F.E. Activités Internationales : 81 avenue Edouard Vaillant 92517 BOULOGNE  
CEDEX

**Avant le 5 mai 2008, minuit**

**Ou par Internet, [www.ffecompét.com](http://www.ffecompét.com)  
avant minuit**

---

### Changements de chevaux

Après l'enregistrement des inscriptions définitives, les changements de chevaux et/ou des meneurs ne peuvent être faits qu'avec la permission expresse du CO.

Le cheval et/ou meneur de remplacement **doivent** figurer sur la liste des inscriptions nominatives

**8. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 912, 1004.2, 1005.2.2, 1005.2.3)****a) VETERINAIRE DU CONCOURS**

Nom : DR Wolfgang Lauer ✓  
Adresse: Galgenbergerweg 6  
D 77933 LAHR  
Téléphone: +49 1717713903                      Téléfax:  
Courriel

**b) VETERINAIRE TRAITANT DU CONCOURS**

Nom : DR Wolfgang Lauer ✓  
Adresse: Galgenbergerweg 6  
D 77933 LAHR

**Le vétérinaire traitant ne peut pas être la même personne que le Délégué Vétérinaire FEI.**

**c) FORMALITES DOUANIERES**

**Compagnie de transport des chevaux qui représente le Comité Organisateur**

Nom :  
Adresse:

Téléphone:    Téléfax:  
Courriel

**CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX**

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doute, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.

**d) LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS**

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Règ. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI).

Nom : Laboratoire des Courses Hippiques (L.C.H.) ✓  
Dr Yves Bonnaire  
Adresse: 15 rue de Paradis  
91370 VERRIÈRES LE BUISSON  
Téléphone: +33 1 69 75 28 28                      Téléfax: +33 1 69 75 28 29

Courriel [yves.bonnaire@free.fr](mailto:yves.bonnaire@free.fr)

**e) NOM DU MEDECIN/SERVICE MEDICAL**

Nom: Dr. Jean Claude Fournillou ✓

**f) NOM DU MARECHAL FERRANT**

Nom: Dr. Jean Claude Fournillou ✓

**DOTATION DU CONCOURS**

	<b>EUR</b>	<b>CHF</b>
<b>MONTANT TOTAL DES PRIX EN ESPECES</b>	<b>850</b>	
<b>Epreuve de Dressage</b>	<b>50</b>	
<b>Marathon</b>	<b>50</b>	
<b>Parcours d'obstacles</b>	<b>50</b>	

\*\*\*\*\*

---

**PREMIER JOUR :****DATE : 15 - 16 mai 2008**

---

## 1. EPREUVE A - "DRESSAGE"

Cette épreuve se déroulera conformément au Règlement des Concours d'Attelage, 9<sup>ème</sup> édition 2005, **Art.935 à 945.**

### Piste de Dressage :

Longueur: 100 m    Largeur: 40 m

### Piste d'échauffement :

Longueur: 126 m    Largeur: 52 m

Suivant le nombre de partants, il est envisageable de réaliser une épreuve en nocturne pour l'une ou l'autre des catégories, la qualité de l'éclairage le permettant.

### Type de Reprise de Dressage :

9 attelage à 1 cheval  
8 B attelages à 2 chevaux  
8 A attelages à 4 chevaux  
9 attelage à 1 poney  
10 attelage à 2 et 4 poneys

Montant total des prix en espèces (**Art. 129**) 50 Euros pour le 1<sup>er</sup> (toutes les catégories confondues)

### Répartition des prix :

1 <sup>e</sup> 50	3 <sup>e</sup> Cadeaux	5 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> Cadeaux	4 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>

\*\*\*\*\*

**IMPORTANT**

**PRIX EN ESPECES POUR LES CAI CAT. B, EN OPTION**

DEUXIEME JOUR :

DATE : 17 mai 2008

## 2. EPREUVE B - "MARATHON"

Cette épreuve se déroulera conformément au Règlement des Concours d'Attelage, 9ème édition 2005, **Art. 946 à 958**

	Distance	Allure	Vitesse
Section A	10000	Libre	15/14
Section D	1000	Pas	7/6
Section E	9000	Libre	14/13

Indiquer le nombre d'obstacles dans la Section E :

8

Montant total des prix en espèces (**Art. 129**) 50 Euros pour le 1<sup>er</sup> (toutes les catégories confondues)

Répartition des prix :

1 <sup>e</sup> 50 euros	3 <sup>e</sup> Cadeaux	5 <sup>e</sup>
2 <sup>e</sup> Cadeaux	4 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>

\*\*\*\*\*

**IMPORTANT**

**PRIX EN ESPECES POUR LES CAI CAT. B, EN OPTION**

TROISIEME JOUR :

DATE : 18 mai 2008

### 3. EPREUVE C - "PARCOURS D'OBSTACLES"

Cette épreuve se déroulera conformément au Règlement des Concours d'Attelage, 9e édition 2005, Art. 959 à 969.

**Piste d'obstacles :**

Longueur: 111 m    Largeur: 48 m

**Piste d'échauffement :**

Longueur: 126 m    Largeur: 52 m

**Type d'épreuve**

Epreuve aux points (Art. 959.1.1. / 1.3)

XX

ou

Epreuve au temps (Art. 959.1.2)

Décrire les obstacles spéciaux :

néant

Montant total des prix en espèces (Art. 129) : 50 Euros pour le 1<sup>er</sup> (toutes les catégories confondues)

**Répartition des prix :**1<sup>e</sup> 50 euros3<sup>e</sup> Cadeaux5<sup>e</sup>2<sup>e</sup> Cadeaux4<sup>e</sup>6<sup>e</sup>

\*\*\*\*\*

**IMPORTANT****PRIX EN ESPECES POUR LES CAI CAT. B, EN OPTION**